

***Par dépôt électronique<sup>1</sup> seulement***

Le 25 août 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
[frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

OBJET : Demande d'approbation des Normes de conduite de Transport  
Votre dossier : R-4162-2021  
Notre dossier : R062095 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (« Transporteur »), en suivi de la décision D-2021-104, dépose auprès de la Régie une proposition de calendrier de traitement de la demande décrite en rubrique.

La proposition s'appuie sur la prémisse que la décision procédurale de la Régie sera rendue en octobre 2021. Les contraintes diverses sont également considérées notamment le calendrier réglementaire des dossiers en cours et à venir, les traductions en français et en anglais de divers documents reçus pendant le déroulement du dossier ainsi que les disponibilités des équipes, des témoins et des experts.

***Proposition de calendrier de traitement***

Le 12 novembre 2021 à 12h : Date limite pour le dépôt du Rapport Guidehouse en français (version administrative) ainsi que des Codes de conduite du Transporteur et du Coordonnateur de la fiabilité, visés par la demande d'abrogation.

Le 3 décembre 2021 à 12 h : Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) au Transporteur et aux experts Guidehouse et Deloitte.

Le 18 février 2022 à 12h : Date limite pour le dépôt des réponses du Transporteur et des experts Guidehouse et Deloitte.

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

Le 18 mars 2022 à 12h : Date limite pour le dépôt des mémoires des intervenants.

Le 20 avril 2022 à 12h : Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants.

Le 20 mai 2022 à 12h : Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants.

Le 15 juin 2022 à 14h00 : Audience préliminaire (selon le cas) et rencontre préparatoire<sup>2</sup> afin de :

- Présenter tous les moyens préliminaires des participants ;
- Définir les questions à débattre lors de l'audience ;
- Préciser les positions des participants ainsi que les solutions proposées ;
- Assurer l'échange entre les participants de tout document et renseignement pertinents ;
- Examiner la possibilité pour les participants de reconnaître certains faits ou d'en faire la démonstration par déclaration sous serment ;
- Examiner toute autre question pouvant simplifier ou accélérer le déroulement de l'audience publique ;
- Planifier le déroulement et fixer les dates de l'audience.

Du 26 au 30 septembre 2022 : Période réservée pour l'audience.

Le Transporteur demeure disponible afin de répondre à toutes interrogations de la Régie à l'égard de sa proposition précitée.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette  
/jg

---

<sup>2</sup> L'audience préliminaire (selon le cas) et la rencontre préparatoire pourront se dérouler en mode virtuel.